

Charlotte DUPONT
Conseillère Municipal de Saint-Pierre-de-Chartreuse

Saint Pierre de Chartreuse, le 14 juillet 2014

A l'attention de M. Yves GUERPILLON
Maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse

Objet : question orale équipements obsolètes station de ski lors du Conseil municipal du jeudi 16 juillet 2015

Monsieur le Maire,

Nous souhaitons vous interroger sur la question des équipements obsolètes de la station de ski alpin. En effet, le câble du téléski du pré de l'arc, hors d'usage, est actuellement au sol suite à des chutes d'arbres. D'autre part, l'ancien téléski situé juste avant la Scia est également hors d'usage.

Aussi, la commune a-t-elle ou peut-elle envisager le démontage des équipements obsolètes de la station en vue, d'une part, d'assurer la sécurité des visiteurs et, d'autre part, d'apporter une meilleure image, été comme hiver, au site de la station ?

Des opérations peuvent être menées, notamment avec des entreprises et des associations : la station du col du coq a été démontée dans le cadre de partenariat et ce, à moindre coût.

Vous remerciant d'avance de votre réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Charlotte DUPONT
Conseillère Municipal de Saint Pierre de Chartreuse

** L'article L2121-19 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que « les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. [...] Ces questions orales peuvent porter non seulement sur les affaires mises à l'ordre du jour de la séance, mais encore d'une manière très générale, sur tout objet ayant trait aux affaires de la commune »*